



Crédit photo : ministère des Transports et de la Mobilité durable

Compte rendu de la période d'information publique du 24 juillet au 23 août 2024

Projet de construction d'un pont au-dessus de la rivière Batiscan sur la route 138

Initiateur du projet : Ministère des Transports et de la Mobilité durable



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

La période d'information publique concernant le *Projet de construction d'un pont au-dessus de la rivière Batiscan sur la route 138* s'est déroulée du 24 juillet au 23 août 2024. Conformément au mandat qui lui a été confié le 4 juillet 2024 et en vertu des dispositions du paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 42 de la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (LQ 2020, c. 27)* et de l'article 10 du *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (Q-2, r. 23.1)*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a annoncé, par communiqué de presse, le début de la période d'information publique.

Le projet

Justification et description

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable souhaite remplacer le pont surplombant la rivière Batiscan sur la route 138, un axe touristique important, dans la municipalité de Batiscan, en Mauricie.

Environ 1 860 véhicules par jour, dont 10 % de camions, circulent sur ce pont qui a atteint la fin de sa vie utile. Sa configuration entraîne des enjeux de capacité de charge, de hauteur et de largeur. De plus, ses fondations ne permettent pas de le modifier pour le rendre plus fonctionnel, d'où le projet d'ériger une nouvelle structure en aval de celle actuellement en place selon l'initiateur.

Le nouveau pont serait constitué d'une dalle de béton posée sur des poutres d'acier. Implanté en aval du pont actuel, il s'étirerait sur 428 m et compterait une voie de circulation ainsi qu'une bande cyclable de 2,5 m de largeur par direction. Le Ministère planifie par ailleurs l'aménagement de nouvelles approches et d'un carrefour giratoire sur la rive est. Il entend également collaborer avec la Municipalité de Batiscan à l'ajout d'une aire de repos et d'un accès à la rivière pour les petites embarcations récréatives.

La structure actuelle, datant de 1921, resterait accessible durant les travaux et serait démantelée par la suite.

Le projet entraînerait la perte d'un pont patrimonial. À ce propos, le Ministère a l'intention de réaliser un projet de commémoration en collaboration avec la Municipalité. Le Calvaire Lacoursière, un ensemble religieux datant de 1905, serait quant à lui déplacé.

Concernant les répercussions du projet sur la qualité de vie de la population et les activités récréotouristiques, le Ministère compte notamment mettre en œuvre des mesures de contrôle des émissions de poussière, effectuer un suivi sonore et faire la promotion d'autres solutions régionales de mise à l'eau des petites embarcations quand la rampe de la marina ne sera pas accessible.

Pour ce qui est des espèces à statut précaire présentes sur place, le Ministère prévoit, entre autres, relocaliser une espèce de moule d'eau douce et éviter les sites de reproduction de certaines espèces d'oiseaux. Il projette aussi d'éviter ou de minimiser son empiètement sur l'habitat de certaines espèces de chauves-souris et sur celui de certaines espèces végétales.

(Extrait du [site Web du BAPE](#))

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information publique proviennent de l'information colligée lors de la séance publique d'information, des conversations téléphoniques, des lettres et des messages électroniques adressés au BAPE, ainsi que des registres déposés au centre de consultation.

Ces préoccupations sont les suivantes :

- ▶ Échéancier des travaux
- ▶ Impact sur la faune et la flore
- ▶ Aménagement de la descente pour les petites embarcations
- ▶ Aménagement des approches routières menant au nouveau pont
- ▶ Signalisation routière
- ▶ Corridor cycliste
- ▶ Horaire de travail lors des travaux
- ▶ Travaux de réfection menant à la route de l'Internationale
- ▶ Alternatives de déviation de la circulation
- ▶ Pertinence de l'aménagement d'un carrefour giratoire
- ▶ Hauteur du pont et de ses approches
- ▶ Réaménagement à la suite de la démolition de l'ancien pont
- ▶ Zone inondable

Visionner la séance publique d'information pour prendre connaissance des échanges entre les citoyens et le ministère des Transports et de la Mobilité durable sur les sujets mentionnés ci-haut : https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/pont-batiscan_route138/webdiffusion/.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation sur le projet, la nation Huronne-Wendate était susceptible d'être touchée par le projet.

Un courriel leur offrant la possibilité d'ouvrir un centre de consultation leur a été transmis le 18 juillet 2024. Cette option n'a pas été retenue par la communauté. Les adresses courriels de la direction générale de la communauté ont été ajoutées à la liste d'envoi de façon à partager l'information sur le projet et la période d'information publique à l'ensemble de la communauté.

Les activités d'information et de communication

La séance publique d'information

Date	Mercredi 7 août 2024
Lieu	Centre communautaire de Batiscan 181, rue de la Salle
BAPE : Animation	Alexandre Tanguay, conseiller en communication
BAPE : Modératrice	Shirley Bishop, conseillère senior en communication
Initiateur du projet	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
Assistance en salle	73 personnes
Assistance en ligne	227 impressions Facebook pour la rediffusion * 44 vues sur YouTube de la rediffusion * * Des problèmes techniques ont empêché la webdiffusion en direct de la séance.
Durée	1 h 45
Nombre de questions posées	35

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Le BAPE diffuse des communiqués de presse afin d'informer la population et les médias des activités d'information organisées dans le cadre de ses différents dossiers.

- Un [communiqué de presse](#) a été publié le 24 juillet 2024 afin d'annoncer le début de la période d'information publique, la date, le lieu et l'objectif de la séance publique d'information, ainsi que le centre de consultation ouvert dans le cadre de ce dossier. Un rappel de ce communiqué a été diffusé le matin du 7 août 2024, date de la séance publique d'information.

Le site Web

Le communiqué de presse annonçant la période d'information publique a été déposé sur le site Web du BAPE, ainsi que l'ensemble des documents du projet, tels que l'étude d'impact, son résumé et la lettre-mandat du ministre. Ces documents sont accessibles par un hyperlien menant vers le Registre des évaluations environnementales sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (ree.environnement.gouv.qc.ca) à partir duquel toute la documentation est disponible en version électronique.

Les publications dans les médias sociaux

Le BAPE utilise les médias sociaux pour informer la population locale, régionale et nationale des différents dossiers qui lui sont confiés par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Durant cette période d'information publique, le BAPE a eu recours aux plateformes *Facebook*, *X* et *LinkedIn* pour informer la population.

Facebook – 6 482 abonnés – 7 publications et 1 diffusion

- Le nombre d'impression a été de 358 en moyenne par publication.
- Le BAPE a joint 213 personnes pour la diffusion de la séance.

X – 3 632 abonnés – 2 publications

- Le nombre d'impression a été de 86 en moyenne par publication.

LinkedIn – 1 383 abonnés – 1 publication

- Le nombre d'impression a été de 202 avec sa publication.

Relations publiques

Pour chacune des périodes d'information publiques comme celle du projet de construction d'un pont au-dessus de la rivière Batiscan sur la route 138, le BAPE met sur pied une liste d'envoi afin d'informer les acteurs du milieu touchés par le projet et les personnes pouvant être concernées ou intéressées par celui-ci.

Dans le cadre de cette période d'information, ce sont 232 personnes, groupes, organismes et municipalités qui ont été avisés par courriel des démarches du BAPE et par le relais des communiqués de presse notamment.

Relais d'information

Afin que l'information soit rendue disponible au plus grand nombre de personnes touchées ou concernées par le projet, le BAPE fait des démarches auprès des municipalités, des MRC ou des agglomérations dans le milieu visé afin qu'elles relaient, de façon volontaire, les détails concernant la période d'information publique et la séance publique d'information.

Dans le cadre du projet de construction d'un pont au-dessus de la rivière Batiscan sur la route 138, le BAPE a demandé à 12 municipalités et 1 MRC touchées par le projet de transmettre, sur leurs différentes plateformes, les informations du BAPE. De celles-ci, les municipalités de Saint-Prospère de Champlain de Saint-Adelphe et la MRC des Chenaux ont notamment relayé l'information sur les médias sociaux, sur leur site Web et dans leur infolettre.

Les centres de consultation

Tous les documents en format papier sur le projet ont été déposés dans le centre de documentation du BAPE à Québec ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre de consultation	Adresse
Bureau municipal de Batiscan	395, rue Principale Batiscan

La parution de l'avis public par l'initiateur

Conformément à l'article 11 du [Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#), l'initiateur du projet doit publier un avis public dans un hebdomadaire ou un quotidien distribué dans la région où le projet est susceptible d'être réalisé, et ce, avant le début de la période d'information publique.

Date	Quotidien
Mardi 23 juillet 2024	Le Nouvelliste

Relations avec les médias

Les relations de presse

Des courriels ciblés ont été envoyés au début de la période d'information ainsi que la veille de la séance publique d'information aux médias ayant couvert le projet de construction d'un pont au-dessus de la rivière Batiscan sur la route 138 ou couvrant la région touchée par le projet. Des journalistes des médias de la Mauricie ont ainsi reçu ces envois ciblés.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information publique. À la suite de la diffusion du communiqué de presse annonçant cette période et la séance publique d'information du 7 août 2024, 2 articles ont été publiés dans L'Hebdo Mékinac des Chenaux et Le Nouvelliste. Ces articles ont d'une part, annoncé les détails de la séance publique d'information et d'autre part, présenté certains enjeux ayant trait au projet. Aussi, des entrevues ont été réalisées pour la radio de Radio-Canada Mauricie ainsi que pour les télévisions de Radio-Canada et de TVA.

Québec, le 30 août 2024



Shirley Bishop, conseillère senior en communication et chargée du dossier



Véronique Beaulieu, conseillère en communication